



SYNDICAT MIXTE FLANDRE MORINIE

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MARDI 11 AVRIL 2017

QUESTION N°3

OBJET : BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2017

RAPPORTEUR : Michel HERMANT



Il est demandé au Comité Syndical :

1. d'approuver le Budget Primitif de l'exercice 2017 qui présente les montants suivants :

Dépenses

Section d'investissement	7 750 576.10
Section de fonctionnement	12 516 743.33
	20 267 319.43

Recettes

Section d'investissement	7 750 576.10
Section de fonctionnement	12 516 743.33
	20 267 319.43

2. de dire que le coût à la tonne pour les OM et refus de tri est de 119 € HT depuis le 1^{er} janvier 2017
3. de fixer le coût d'incinération pour les OM et refus de tri à 117€ HT la tonne pour à compter du 1^{er} mai 2017

Le Comité Syndical, à l'unanimité des voix, a adopté le Budget Primitif de l'Exercice 2017.

